










Fiche technique

SNBS INFRASTRUCTURE ET L'AGENDA 2030



		Target	Indicateurs correspondants
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	3.9	G 2.4.4 Achats responsables
			U 1.3.2 Intervention sur un site inscrit au cadastre des sites pollués
			U 1.5.2 Exploitation et entretien écologiquement responsables
			U 2.1.3 Effet d'îlot de chaleur
			U 2.2.1 Polluants atmosphériques et odeurs
			U 2.2.2 Bruit et vibrations
			U 2.2.3 Rayonnement non ionisant
			U 2.2.4 Chaleur et lumière
			U 3.2.1 Accidents majeurs et marchandises dangereuses
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	5.5	G 2.1.1 Parties prenantes et participation
			G 2.1.2 Communication et réclamations
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.	6.3	U 2.3.1 Répercussions qualitatives et chimiques sur les eaux superficielles et la nappe phréatique
			6.4
		6.6	U 2.3.2 Volume de rétention, espace réservé aux eaux, débit et cycle hydrologique
		6.b	G 2.1.1 Parties prenantes et participation
			G 2.1.2 Communication et réclamations
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	7.2	U 1.1.1 Minimisation de la consommation d'énergie
			U 1.1.2 Énergies renouvelables
	7.3	U 1.1.1 Minimisation de la consommation d'énergie	

		Target	Indicateurs correspondants
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	8.3	W 2.2.1 Matières premières disponibles au niveau régional W 2.2.2 Compétences et ressources en personnel régionales W 2.2.3 Amélioration de l'attractivité de la région W 2.2.4 Réduction des restrictions d'accès
		8.4	G 2.4.1 Services de base et sobriété G 2.4.4 Achats responsables U 1.2.1 Utilisation efficace des surfaces U 1.5.1 Utilisation efficace des ressources
		8.8	G 2.2.1 Comportement socialement acceptable G 2.4.4 Achats responsables G 3.1.1 Gestion des risques et de la sécurité
			Tous les indicateurs du SNBS Infrastructure correspondent par définition au SDG 9, c'est pourquoi ils ne sont pas listés individuellement ici.
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	9.1 9.4	
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	10.2	G 2.1.1 Parties prenantes et participation G 2.1.2 Communication et réclamations
		10.3	G 2.4.1 Services de base et sobriété G 2.4.2 Équité sociale et intergénérationnelle
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	11.3	G 1.2.1 Effet de morcellement G 1.3.3 Qualité du séjour aux abords de l'infrastructure G 2.1.1 Parties prenantes et participation G 2.1.2 Communication et réclamations
		11.4	G 1.1.2 Paysages, sites construits et espace culturel
		11.7	G 1.2.2 Espace public, espaces ouverts et espaces de détente G 1.3.1 Accès sans obstacles G 3.2.2 Sentiment de sécurité

		Target	Indicateurs correspondants	
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Établir des modes de consommation et de production durables.	12.2	<p>U 1.2.1 Utilisation efficace des surfaces</p> <p>U 1.2.2 Gestion respectueuse du sol</p> <p>U 1.5.1 Utilisation efficace des ressources</p>	
		12.4	<p>G 2.4.4 Achats responsables</p> <p>U 1.3.2 Intervention sur un site inscrit au cadastre des sites pollués</p> <p>U 1.4.2 Déchets pollués</p> <p>U 1.5.2 Exploitation et entretien écologiquement responsables</p> <p>U 3.2.1 Accidents majeurs et marchandises dangereuses</p>	
		12.5	<p>U 1.4.1 Déchets non pollués</p> <p>U 1.4.2 Déchets pollués</p> <p>U 1.5.3 Potentiel de déconstruction</p>	
		12.7	<p>G 2.4.4 Achats responsables</p>	
		 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	13.1	<p>U 2.1.3 Effet d'îlot de chaleur</p> <p>U 3.1.1 Risques liés aux dangers naturels</p> <p>U 3.1.2 Influence des changements climatiques</p>
			13.2	<p>U 2.1.1 Émissions</p> <p>U 2.1.2 Compensation des émissions de gaz à effet de serre</p>
		 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	15.1
15.5	<p>U 1.2.1 Utilisation efficace des surfaces</p> <p>U 2.4.1 Maintien et valorisation des éléments naturels et paysagers</p> <p>U 2.4.2 Corridors de liaison</p>			
15.8	<p>U 2.4.3 Espèces envahissantes et néophytes</p>			
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	16.3			<p>G 2.2.1 Comportement socialement acceptable</p> <p>G 2.3.1 Conditions cadres juridiques et normatives</p>
	16.7	<p>G 2.1.1 Parties prenantes et participation</p> <p>G 2.1.2 Communication et réclamations</p>		

CONSTRUIRE AVEC SNBS INFRASTRUCTURE – 7 BONNES RAISONS

- 1.** Il évalue la durabilité d'un projet sur une base neutre et permet ainsi de l'appréhender et de la comparer.
- 2.** Il possède une structure orientée sur les objectifs et l'efficacité et peut servir de check-list à toutes les phases de projet.
- 3.** Il se fonde sur les acquis de la norme SIA 112/2 et est compatible avec les autres outils d'évaluation tels que SOIDT, NIBA et NISTRA.
- 4.** Il applique une approche qualitative qui laisse une marge de liberté aux maîtres d'ouvrages, aux ingénieurs et aux professionnels spécialisés pour répondre aux exigences.
- 5.** Il intègre dans son évaluation l'utilisation, l'efficacité économique et le respect de l'environnement. Il considère le cycle de vie complet de l'infrastructure, du choix du site à la déconstruction, en passant par le développement du projet, les travaux, l'exploitation et l'entretien.
- 6.** Il permet d'établir des priorités et favorise la communication avec le monde politique (financement) et avec la population (moins d'opposition, plus de confiance).
- 7.** Il peut être utilisé pour la recherche de fonds et soutient la prise en compte du développement durable dans les appels d'offre publics.



Photo: iStockphot/Oleh_Slobodeniuk

L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2008, les Chemins de fer rhétiques peuvent arborer le titre de «patrimoine mondial de l'UNESCO» sur leurs trajets de grande beauté. À cette date, le dossier de candidature ne faisait encore aucune mention de «résilience», puisque même les spécialistes du bâtiment n'auraient rien compris à ce concept inconnu. Mais neuf ans plus tard, il figure dans un document qui, dans le monde, devient la base pour un développement d'avenir: l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, qui fixe 17 objectifs pour un développement durable.

Si ces objectifs de développement durable (ODD) sont largement acceptés, c'est parce que leur nécessité est reconnue, mais aussi parce que l'on est libre d'y adhérer ou pas. En effet, les recommandations aident à s'orienter dans un monde riche de possibili-

tés, et nous procédons automatiquement de manière plus structurée avec sous les yeux des objectifs à atteindre.

La Suisse fait partie des nombreux signataires de l'Agenda. Instaurant un cadre utile à l'échelle internationale comme nationale, il sert également de base à la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral, actualisée tous les quatre ans. Il inspire par ailleurs le standard Construction durable Suisse SNBS Infrastructure, entièrement axé sur la pratique et structuré comme les ODD. Reproduisant sous forme d'indicateurs des contenus importants pour le bâtiment, il est considéré comme la transposition au quotidien de l'Agenda 2030. Les ODD consacrent certains points aux infrastructures, que le SNBS reprend et reformule en laissant une marge de manœuvre suffisante à leur réalisation. En harmonisant leurs chartes et stratégies au SNBS Infrastructure, les maîtres d'ouvrage publics comme privés sont assurément sur la bonne voie pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. La construction selon le SNBS n'équivaut peut-être pas au label Patrimoine de l'UNESCO, mais contribuer à un développement durable est tout aussi positif en termes d'image.

À propos du SNBS Infrastructure

La version 1.0 du standard Construction durable Suisse SNBS Infrastructure est actuellement disponible.

Conçu pour les secteurs de la mobilité et des transports, de l'énergie, de l'eau, de la communication et des ouvrages de protection, il couvre les projets tels que la restauration, les nouvelles constructions et le remplacement ainsi que l'exploitation et la maintenance. www.snbs-infrastructure.ch

Editeur



Réseau Construction durable Suisse NNBS

Joe Luthiger, Directeur | +41 43 466 55 86

info@nnbs.ch | www.nnbs.ch

Partenaires de publication



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE